



Brigade de Sapeurs-Pompiers
de Paris

Paris, le 05 mai 2021

ORDRE DU JOUR N°17

Officiers, médecins, sous-officiers, gradés, sapeurs et personnels civils,

Nous célébrons aujourd'hui le bicentenaire de la mort de l'empereur Napoléon. A l'origine d'un bouleversement institutionnel et réglementaire sans précédent dans l'Histoire de France qui conditionne encore à l'heure actuelle notre vie quotidienne, il est aussi le père fondateur du corps de sapeurs-pompiers militaires à Paris.

Visionnaire, il a acté la singularité du protecteur de la capitale dont nous sommes aujourd'hui les héritiers, voyant dans cette organisation la réponse idoine aux défis posés par la capitale de l'Empire aujourd'hui métropole moderne. Il a ouvert une histoire riche de deux siècles durant lesquels nos anciens ont repensé et adapté sans cesse notre fonctionnement face aux problèmes rencontrés, au gré des progrès technologiques, des bouleversements institutionnels et des soubresauts de notre vie collective face auxquels, conforme à la devise de la ville de Paris, la Brigade n'a jamais sombré. Mieux, elle est reconnue comme une unité d'élite qui se caractérise par sa performance collective, son esprit de corps et sa résilience dans les épreuves.

Le décret impérial du 18 septembre 1811 illustre la vision de ce grand homme d'Etat, son sens de l'organisation et sa prévoyance. Ils font écho à nos principes directeurs et leur analyse favorise l'appréhension de notre fonctionnement actuel. Ils réduisent les aléas et façonnent les esprits face à la diversité des risques et des menaces, d'hier et d'aujourd'hui. Composé de 12 articles, cet acte de naissance insuffle la volonté de transmettre, par l'écrit, l'expérience et nos règlements que nombre de corps envient à la Brigade. Ces documents favorisent une connaissance fine du secteur d'intervention, de nos préceptes d'engagement et organisent notre vie administrative.

Depuis le palais de Compiègne où il crée le bataillon, l'Empereur établit les bases, jamais démenties depuis, de son engagement opérationnel.

L'efficacité de notre modèle de secours repose en effet sur un maillage particulièrement dense et équilibré. Il est et demeure l'une de nos principales forces en dépit des bouleversements induits par l'évolution de nos modes de vie depuis 1811 et l'agrandissement de notre secteur d'intervention comme du champ de nos compétences. Cette distribution des casernes et postes de secours figurait déjà dans le décret impérial. Elle continue d'être portée à travers certains chantiers d'envergures qui conditionnent le maintien de cette qualité de service empreinte de célérité pour les années à venir.

L'autre versant de l'excellence de notre modèle tient dans l'exigence de la préparation ; exigence qui irrigue toutes nos interventions et assure le crédit de notre maison. L'Empereur ne s'y était pas trompé rappelant l'impérieuse nécessité d'une instruction au bénéfice des servants de la pompe à incendie. Cette dimension s'incarnera, à l'avenir, à travers un recours à l'enseignement à distance et par l'installation du groupement formation-instruction et de secours sur le site de Limeil-Brévannes afin de perpétuer l'aguerrissement des hommes et femmes qui composent la Brigade, sans rien oublier de son état militaire.

Cet état militaire établi, dès le titre V du décret, la singularité du sapeur-pompier de Paris que l'Empereur considère comme la condition du succès des armes de la France.

Cette spécificité vaut aussi pour son positionnement sous la tutelle du préfet de Police jamais reconsidérée depuis sa création. Elle garantit à nos autorités et à la population défendue, placées au cœur des centres de pouvoir économique, politique et culturel, un haut degré d'intégration avec les forces de sécurité intérieure l'ordre comme la plate-forme d'appels d'urgence l'incarne aujourd'hui.

Enfin, parce qu'il n'est de richesses que d'Hommes, le facteur humain était prévu dès la création du corps.

La Brigade, consciente des sacrifices quotidiens de ses soldats du feu a toujours placé les considérations humaines au cœur de ses préoccupations, projets et autres programmes d'investissement. Elle s'inscrit ici fidèlement dans l'attention portée par l'Empereur à ses grognards comme au corps de sapeurs-pompiers pour la ville de Paris. Il avait prévu récompenses, encouragements et pensions de retraite au titre des sacrifices consentis par nos aînés. Cette préoccupation s'incarne aujourd'hui à travers le plan de modernisation ou la nouvelle politique de rémunération des militaires qui favorisent la fidélisation et l'amélioration des conditions de vie.

Alors que le code d'honneur du sapeur-pompier de Paris a fêté ses 20 ans d'existence, contempler le passé permet d'éclairer le chemin à parcourir et de nous fournir les armes et les clefs de compréhension pour les défis qui se dressent devant nous. Nous les appréhenderons comme l'armée impériale abordait ses batailles : au cri de « vive l'Empereur », avec confiance en nos chefs, nos forces et notre doctrine, de façon résolue et énergique avec le culte de la mission et la fierté d'appartenir à cette prestigieuse unité, sans jamais rendre les armes, fidèle à notre devise :

« Sauver ou Périr ».

Vive la Brigade, vive l'armée de Terre, vive la République.

*Le général de division Jean-Marie Gontier
commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris*

